

CFA de l'académie de Versailles

BAC PRO GÉOMÈTRE

UFA Viollet le Duc - 1 Route de Septeuil 78640 Villiers-Saint-Frédéric

OBJECTIFS

Le titulaire du baccalauréat professionnel "géomètre" participe à la majorité des activités du géomètre tant en milieu urbain que rural. Ceci constitue un large panel de tâches très diverses, menées sur le terrain et au bureau.

Il exerce son activité professionnelle en entreprise de géomètre-expert, du secteur des travaux publics et de construction, de topographie, de détection de réseaux ou des services techniques de collectivités territoriales et de l'administration publique.

Il utilise du matériel numérique en évolution permanente permettant de capturer la réalité du terrain. Ces technologies de pointe permettent d'obtenir des données géospatiales avec un niveau de détail et de précision centimétrique. Il dispose de logiciels professionnels dédiés au traitement numérique et graphique (2D, 3D, environnement BIM ...) par modélisation des données à partir d'un semis de points ou d'un nuage de points.

Il intervient dans le processus d'acte de construire pour des projets d'amélioration du cadre de vie et pour leur mise à niveau en termes d'enjeux environnementaux et climatiques.

C'est un métier pour lequel chaque projet est nouveau, chaque intervention a ses particularités, chaque interlocuteur (clients, élus, intervenants du secteur de la construction ...) est différent.

CONTENU

Compétences professionnelles :

- Préparation de son intervention et réalisation d'une mission foncière
- Réalisation d'une mission topographique
- Réalisation d'une détection des réseaux

Savoirs :

- Mathématiques
- Physique-chimie
- Économie - gestion
- Prévention santé environnement
- Langue vivante
- Français
- Histoire-géographie et enseignement moral et civique
- Arts appliqués et cultures artistiques
- Éducation physique et sportive

PUBLICS

- Salarié en Contrat d'Apprentissage

DURÉE

De 1350 h

DATES

Date de début : 02 septembre 2024

Date de fin : 28 août 2026

PRÉ-REQUIS

Niveau 3 (ex V)

NIVEAU DE SORTIE

Niveau 4 (ex IV)

VALIDATION

- Diplôme / unité de diplôme
Bac pro Géomètre

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- A distance
- Cours du jour
- Face à face

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuves ponctuelles et Contrôles en cours de formation (CCF)

POURSUITE D'ACTIVITÉS

Débouchés professionnels :

Il ou elle exerce son activité professionnelle en entreprise dans le secteur des travaux publics et de construction, de topographie, de détection de réseaux ou des services techniques de collectivités territoriales et de l'administration publique.

Poursuite d'étude :

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle mais, avec un très bon dossier ou une mention à l'examen, une poursuite d'études est envisageable en BTS.

Exemple(s) de formation(s) :

- BTS métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique
- BTS travaux publics

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Apprentissage uniquement en deuxième et dernière année.

[Fiche RNCP 39269](#)

Moyens matériels : Plateaux techniques équipés avec le matériel et appareils nécessaires aux formations en fonction du domaine d'activité, salles banalisées, salles informatiques. Centre d'informations et de documentation. Restauration sur site.

Moyens humains : enseignants de l'éducation nationale. Interventions ponctuelles de professionnels du secteur possibles.

Modalités de recrutement : Parcoursup, dossier de candidature, entretien, tests, positionnement pédagogique. Possibilité d'intégrer le cycle de formation en deuxième année en fonction de l'expérience professionnelle du candidat.

Modalités pédagogiques : Alternance centre de formation et entreprise. Cours en face à face ou distanciel possible. Mises en situations professionnelles. Chef d'œuvre.

COÛT

Reste à charge 0 €

FINANCEMENT

- Entreprise et OPCO

DOMAINES PROFESSIONNELS

- Bâtiment et travaux publics

CONTACT

M. Stéphane André

Mail : stephane.andre@ac-versailles.fr

Tél : 01 34 91 71 60

RÉFÉRENT HANDICAP

Mme Charleen Courtois

charleen.courtois@ac-versailles.fr

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Un(e) apprenti(e) en situation de handicap peut bénéficier de divers aménagements dans le cadre de sa formation en prenant contact avec la référente handicap. Ainsi, il/elle bénéficie d'un accueil et d'un accompagnement particulier tout au long de sa formation en alternance.

Une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) doit être effectuée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du département de résidence. Les équipes du CFA académique sont sensibilisées et mobilisées pour accueillir des personnes en situation de handicap et leur proposer un accompagnement adapté pour favoriser leur formation en alternance.

